

Le 30 MARS 2022

## CONVOCAATION

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**VENDREDI 08 AVRIL 2022 A 20 H 00**

### Ordre du jour:

- Vote du compte administratif 2021.
- Vote du compte de gestion 2021.
- Affectation de résultat.
- Vote des taux taxes locales communales 2022.
- Vote du Budget communale 2022.
- Validation des attributions compensation CC2VV .
- Devis pour la missions ATDO financer par le plan de relance .
- Recensement Voirie Communale.
- Tour de garde élections et informations diverses.
- Demande de subvention réparations chemin de Fontaine (DETR et CAP25).
- Question et informations.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



---

### POUVOIR

M.

Empêché(e) d'assister à la réunion ci-dessus ; donne pouvoir à

M.

Pour l'y représenter et voter à sa place.

A,

le

Signature,

**PROCES – VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
L'HOPITAL SAINT LIEFFROY  
SEANCE DU 08 FEVRIER 2022**

**Étaient présents :** Mr Boillot Yves, Mr Paracca Dominique, Mr Piccand Olivier, Mr Vuillemenot Laurent, Mr Guillot Cyril, Mr Taillard Serge.

**Étaient absents :** Mr Amaro Florian absent excusé donne procuration à Mr Vuillemenot Laurent, Mr Jeurissen Yohan absent excusé donne procuration à Mme Saulnier Renée, Mr Flenet Philippe absent excusé donne procuration à Mr Boillot Yves.

**A été élu secrétaire :** Mr Vuillemenot Laurent.

**Vote du compte administratif commune 2021.**

En application de l'article L2121- 4 du CGCT, le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil, sous la présidence de Mr Vuillemenot Laurent, élu président de séance, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 du budget principal.

Budget principal :

Fonctionnement :

- Dépenses: 116 871.03 €
- Recettes: 138 687.76 €

Investissement :

- Dépenses : 43 462.48 €
- Recettes : 67 633.70 €

## **Vote du compte de gestion 2021.**

Mr le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune. Il présente les mêmes résultats que le compte administratif 2020. Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent le compte de gestion de la commune 2020 à l'unanimité.

## **Affectation de résultat budget communal.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité un report de fonctionnement 73 438, 24 € et un déficit reporté de 0.00 €.

## **Vote des taux taxes locales communales 2022.**

Sur proposition du Maire le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes locales identiques à l'année 2021 soit :

- Taxe foncière ( bâti ) : 25,32 %
- Taxe foncière ( non Bâti ) : 10.86%

## **Vote du budget communal 2022.**

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents le budget communal 2022 comme suit :

### FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 158 685.69 €
- Recettes : 158 685,69 €

### INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 99 534,02 €
- Recettes : 99 534,02 €

## **Missions ATDO des travaux financés par le plan de relance.**

Mr le Maire expose au conseil municipal que la commune bénéficie d'une subvention pour la reconstitution de ses peuplements forestiers sinistrés sur sa forêt communale, pour un montant total de travaux estimé à 40 225,54 €.

Ces travaux consistent : reboisement sur 5,25 ha de peuplements d'épicéas scolytes. Pour la réalisation de ces travaux, la commune à déposer un avis de publicité pour la recherche d'un Assistant Technique à Donneur d'Ordre.

Un seul devis est parvenu en mairie celui de l'office national des forêts pour un montant de 6 461 € ht.

Ce devis comprend :

- Assistance technique à donneur d'ordre.
- Assistance pour la consultation et la passation des contrats.
- Assistance à l'exécution du chantier.
- Assistance à la réception du chantier et élaboration du bilan.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir le devis de l'ONF pour la mission d'assistance technique à donneur d'ordre pour un montant ht de 6461 € .

## **Recensement voirie communale.**

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'il a lieu de mettre à jour la longueur de la voirie communale.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Il est donc important de remettre à jour le recensement de la voirie communale.

Après exposé du maire et en avoir délibéré le conseil municipal valide le recensement des rues, voies communales, places, parkings, et chemins ruraux pour un total de 5405 mètres.

## **Demande de subvention DETR et Département.**

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander des subventions auprès du Département et de la dotations d'équipement des territoires ruraux ( DETR ) afin de réduire les coûts pour l'entretien et la réparations de la voie communale de Fontaine les Clerval.

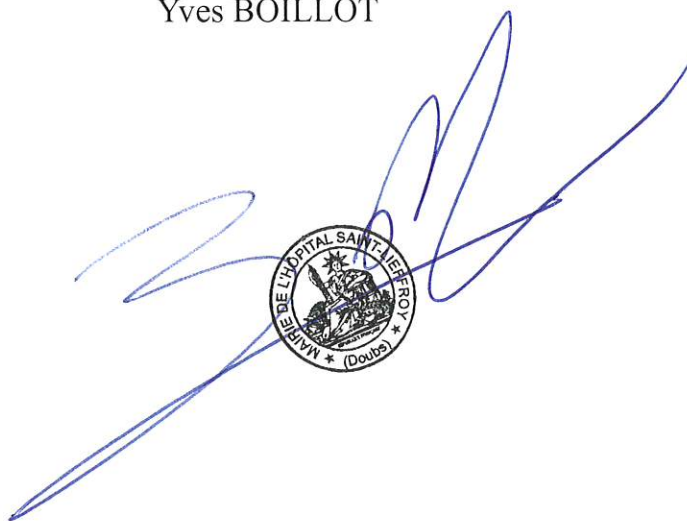
A noter à ce jour aucune entreprise n'a été retenu, ce dossier sera exposé en séance du conseil municipal dès la notification ou non des subventions.

## Questions et informations diverses.

-Mr Piccand Olivier pour la chasse demande si la commune ne voit pas d'inconvénient à l'installation d'un mirador le long du chemin au lieu-dit la charmes.

Mr le maire donne l'autorisation à cette installation.

Le Maire  
Yves BOILLOT

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE L'HOSPITAL SAINT-JEROME" around the top edge and "(Doubs)" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script that extends across the stamp and into the surrounding white space.